Informations de base

1998/2185(BUD) BUD - Procédure budgétaire	Procédure terminée
Budget 2000: état prévisionnel PE **Subject** 8.70.60 Budgets annuels antérieurs	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
BUDG Budgets	MÜLLER Edith (V)	13/10/1998

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
ENER Recherche, développement technologique et énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Conseil de l'Union européenne

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
25/09/1998	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
22/04/1999	Vote en commission		
22/04/1999	Dépôt du rapport budgétaire	A4-0227/1999	
04/05/1999	Débat en plénière		
01/10/1999	Publication de l'acte final au Journal officiel		
16/12/1999	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	1998/2185(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Préparation budgétaire
Base juridique	Traité CE (avant Amsterdam) E 203

État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/4/10466

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		A4-0227/1999 JO C 279 01.10.1999, p. 0007	22/04/1999	
Texte budgétaire adopté du Parlement		T4-0409/1999 JO C 279 01.10.1999, p. 0164-0227	05/05/1999	Résumé

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Budget 2000: état prévisionnel PE

1998/2185(BUD) - 05/05/1999 - Texte budgétaire adopté du Parlement

En adoptant le rapport de Mme Edith MÜLLER (Verts, D) sur l'état prévisionnel du Parlement européen et du Médiateur pour l'an 2000, le Parlement européen invite le Conseil à adopter dans les meilleurs délais le statut des députés et des assistants parlementaires. Il demande également que la procédure d'élaboration des actes juridiques relatifs au statut juridique des partis politiques européens soit engagé sans délai afin que le Parlement et ses partis puissent assurer la transparence et la limpidité de leurs budgets et de leurs aspects financiers. En ce qui concerne le personnel, le Parlement souscrit aux principes de la nouvelle politique du personnel de son Secrétariat général, lequel vise à renforcer la motivation grâce à la promotion fondée sur le mérite durable. Il demande en outre à son Secrétariat général d'élaborer un code de conduite pour la nomination de ses hauts fonctionnaires et de mettre sur pied un groupe de travail interinstitutionnel sur la réforme des régimes de pension des fonctionnaires. En ce qui concerne le politique immobilière du Parlement, celui-ci estime que les locaux du PE devraient être payés dans un délai aussi bref que possible afin de réduire la charge des intérêts. Il préconise également un remboursement sur 10 ans du bâtiment Louise Weiss (IPE IV). Parallèlement, le Parlement estime que des économies supplémentaires pourraient être réalisées dans des domaines tels que les télécommunications, l'informatique, l'impression ou l'édition. Le Parlement se félicite également de la baisse du taux d'augmentation des frais de mission et des heures supplémentaires des fonctionnaires. Il rejette l'idée d'un supermarché dans les locaux du Parlement subventionné directement par le budget du PE. Il faut également, selon lui, éviter les aides directes au fonctionnement du système de restauration. Ce faisant, il arrête l'état prévisionnel du Parlement européen et du Médiateur pour l'exercice 2000, à 975 millions d'Euros, ce qui représente une augmentation de 5,2% par rapport au budget 1999 (un montant équivalent à 1% de ce total étant inscrit dans une réserve). A noter que l'incorporation au budget du PE des rémunérations des eurodéputés représente un montant supplémentaire de 60 millions d'Euros à inscrire à la réserve.